

NATUREPARIF
Agence régionale pour la nature
et la biodiversité en île de France
84 rue de Grenelle
75007 PARIS

Document unique
Regroupant :

Contrat
Cahier des charges
Règlement de consultation
Annexes

Objet de la consultation : Refonte du site Internet de
Natureparif

Date limite de la réception des offres : **9 décembre 2011 à 17h30**

SOMMAIRE

Article 1 - Description du besoin

- Article 1-1. Contexte
- Article 1-2. Objet de la consultation
- Article 1-3. Descriptif détaillé de la mission
- Article 1-4. Modalités d'exécution de la mission

Article 1-4-1. Révision de la charte graphique et ergonomique

Article 1-4-2. Installation de la solution technique, intégration de la charte graphique et ergonomique, et soutien à la constitution du socle initial de contenus

Article 1-4-3. Formation et transfert de compétences

Article 1-4-4. Garantie, maintenance et assistance

Article 1-4-5. Acteurs et organisation

Article 1-4-6. Déroulement des prestations

- Article 1-5. Propriété et utilisation

Article 2 - Organisation de la consultation

- Article 2-1. Objet de la consultation
- Article 2-2. Contractant
- Article 2-3. Forme de la consultation
- Article 2-4. Conditions de participation
- Article 2-5. Contenu des candidatures et des offres
- Article 2-6. Analyse des propositions
- Article 2-7. Négociations

Article 3 - Condition d'envoi ou de remise des plis

- Article 3-1. Transmission sous support papier
- Article 3-2. Transmission électronique
- Article 3-3. Renseignements complémentaires

Article 4 - Engagements des parties

- Article 4-1. Prix
- Article 4-2. Délais d'exécution
- Article 4-3. Modalités de fonctionnement
- Article 4-4. Inexécution du marché
- Article 4-5. Litiges

Annexes

- Annexe juridique et technique
- Proposition d'arborescence
- Calendrier prévisionnel
- Audit site internet (Mac 2)

Article 1 - Description du besoin

Article 1-1. Contexte

Contexte général

Née de la volonté de la Région Île-de France et de l'Etat, NATUREPARIF est une association issue de la loi de 1901 qui a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique, pour l'ensemble du territoire d'Île-de-France. L'Agence constitue un outil d'analyse et de suivi permanent permettant notamment d'éclairer les politiques publiques sur les thématiques qu'elle recouvre.

Dans ce but, NATUREPARIF crée, développe, gère et met à jour des bases de données susceptibles d'être intégrées aux différents systèmes d'informations géographiques régionaux. Elle peut également conduire des opérations d'expérimentation et d'inventaires et développer des outils et des actions de communication, de sensibilisation et des supports de formation.

L'Agence peut commanditer des recherches dans le domaine de la biodiversité et réaliser, ou faire réaliser, des bilans, synthèses, enquêtes, documents rédigés, graphiques et cartographiques, multimédias sur la base des différents éléments d'information scientifique et technique, mis à disposition par les différents partenaires et professionnels concernés. L'association favorise les échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés intervenant dans son champ de compétences.

Contexte de l'appel d'offre

Le premier site de Natureparif a été créé en 2008 en interne. Un deuxième, piloté par **l'agence « comme un arbre »** a vu le jour en 2009 sous CMS « Joomla ». De 2009 à 2011, le site a connu plusieurs mises à jour sur le fond et sur la forme liées à la montée en puissance des activités de l'agence comme en témoignent les statistiques de visite. Ces évolutions positives n'ont cependant pas été accompagnées par une modification de l'architecture même du site qui n'apparaît plus adapté aux besoins de l'Agence.

Un comité éditorial a donc été constitué, l'agence a travaillé régulièrement à faire remonter en interne les dysfonctionnements constatés et un audit externe a été réalisé par **la société « Mac2 » (en annexe)**.

La refonte du site devra porter sur les aspects ergonomiques ; de contenu ; techniques et esthétiques. (Important : Ces quatre items sont classés ici par ordre d'importance.)

Article 1-2. Objet de la consultation

Natureparif souhaite refondre son site web pour le rendre plus attractif et performant en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire d'un prestataire spécialisé, ou d'un groupement solidaire, chargé de proposer une solution technique adaptée et de mettre en œuvre l'ensemble des prestations associées nécessaires à son déploiement.

Le présent document vise donc à décrire les attentes de Natureparif, à qualifier ses besoins et les prestations à réaliser, à définir les résultats attendus, et à fixer les contraintes de cette intervention externalisée.

Article 1-3. Descriptif détaillé de la mission

Au vu des conclusions des échanges internes et de l'audit réalisé, Natureparif souhaite se doter d'un site web de type « portail multi-auditeur » pour permettre aux différents acteurs d'accéder à une offre territorialisée de contenus à partir d'une porte d'entrée locale (l'Île-de-France) facilement identifiable sur le réseau internet.

Objectif 1 : Informer et renseigner

Un site dynamique diffusant des informations accessibles et réutilisables

Le site web de Natureparif doit permettre de présenter l'Agence, ses missions et compétences, ses trois pôles (Pôle Observatoire, Pôle Forum des Acteurs, Pôle Communication) et les adhérents qui la composent (environ 126 structures au mois de Juin 2011). Il doit fournir des renseignements sur les outils, les thématiques et les acteurs de la biodiversité en Île-de-France mais aussi intégrer l'actualité nationale et internationale à laquelle l'Agence participe régulièrement (Sommets et colloques internationaux, Fête de la nature...).

Combinant stock (ressources en accès libre) et flux d'informations, il doit également permettre de produire, mettre en forme, et diffuser des articles d'actualité et de promouvoir des événements, ou encore de republier automatiquement des informations issues de sources tierces (l'idée étant ici de développer une information qui puisse être exportée du site de Natureparif).

La mise à jour des contenus doit reposer sur un système simple (utilisable par des non-spécialistes) et réactif (rapidité d'exécution). Pour maximiser les ressources existantes et optimiser les compétences déjà acquises, l'utilisation du CMS « Joomla » est préférée.

Ils doivent s'appuyer sur des formats d'échange standards et bénéficier d'un encadrement juridique adéquat pour permettre à des tiers de réutiliser les informations du site (syndication).

Objectif 2 : Favoriser les échanges et la production collaborative de contenus

Un site interactif ouvert à la participation

Le site web n'a pas pour seule vocation d'être un support de diffusion unilatérale d'informations. C'est aussi un support de participation. Il doit proposer des outils de communication bidirectionnelle (asynchrones et/ou synchrones) pour développer les échanges avec les citoyens, entre partenaires et plus globalement l'ensemble des acteurs partenaires de l'agence.

Au travers du panel de ses fonctionnalités interactives, le site doit permettre de recueillir et de traiter les demandes d'information, les avis, les réactions, les commentaires, ou toutes autres formes de contribution des utilisateurs. Il doit favoriser l'instauration d'un dialogue, permanent et personnalisé, entre l'agence et ses publics et faciliter l'expression en ligne des

citoyens. Un Tutoriel vidéo doit pouvoir être accessible à tout moment par l'utilisateur du site.

Objectif 3 : Proposer des outils en direction des usagers-citoyens, des adhérents

Un site offrant un bouquet minimal d'outils exploitables facilement

Au-delà de la diffusion des informations, le site web de l'agence doit permettre de « télé-servir » les usagers du site en leur proposant de réaliser par voie électronique tout ou partie des opérations qui peuvent lui être utiles (Fiches inventaires modélisées, téléchargement d'applications web ou autre pour les opérations de sciences participatives, de réalisation de cartes, consultation des annuaires, codes « embed » à importer...).

Complémentaire des points d'accueil physiques et des moyens de communication traditionnels tels que le courrier postal ou le téléphone, le site web doit aussi servir de support « mobile » (lisible sur IOS / Android) permettant à tout moment d'intégrer des données externes (photos, enregistrements audio ou vidéo, discussions instantanées...).

Véritable « Wikipédia de la biodiversité », le site doit bénéficier d'un outil de recherche opérationnel et valorisé. Cet outil de recherche devra permettre de faire des propositions connexes aux requêtes demandées (Une gestion automatisée des méta-données serait un plus).

Objectif 4 : Mutualiser les ressources mises en œuvre à travers une approche multi-sites

Un site permettant de générer des sites tiers autonomes personnalisés (comme lors de l'opération Etonnant Automne, l'inventaire des mares en Île-de-France, les Réserves naturelles...) et de partager les contenus et services déployés (cartographie, site régional de la fête de la nature, concours capitale Française de la biodiversité...)

Mais le projet de refonte du site web ne vise pas à satisfaire les seuls besoins de l'équipe de Natureparif. Il s'agit d'un projet collectif qui doit aussi permettre à d'autres acteurs, adhérents de l'agence, de créer et de gérer des espaces dédiés en s'appuyant sur les ressources (humaines, financières et techniques) mobilisées.

L'objectif de mutualisation des moyens implique que le prestataire propose une solution technique dite « multi-sites » qui permette à tout ou partie de celles et de ceux qui en expriment le souhait de disposer d'un espace web autonome hébergé (nom de domaine/accès spécifique et gestion indépendante des contenus et services. Exemple : www.natureparif.fr/anvl).

Il s'agit de proposer à nos adhérents une « page blanche » dont ils pourraient avoir la maîtrise. Cette page serait constituée d'éléments communs à toutes et à tous et à déterminer (un fil d'actualité, un lien vers l'agenda, une présentation de la structure avec un plan, une photo ou un logo, un bref texte de présentation...). A charge ensuite à la structure d'entretenir régulièrement « sa » page en y plaçant des éléments d'actualité.

Article 1-4. Modalités d'exécution de la mission

Article 1-4-1. Révision de la charte graphique et ergonomique

Le prestataire est chargé de conseiller Natureparif en vue de l'amélioration de la charte graphique mise en place en 2008 et revue en 2009. L'agence sera particulièrement attentive aux propositions concernant le design d'information (arborescence du site, organisation des contenus centrée sur l'utilisateur et ses usages, écriture adaptée au web), la ligne graphique (respect de l'identité visuelle, attrait et convivialité) et l'ergonomie de navigation (simple et intuitive, réduction maximale du temps d'apprentissage requis pour se repérer et trouver l'information recherchée) qui seront appliqués au portail ainsi qu'aux sites tiers associés.

Ce travail fera l'objet d'une charte répertoriant l'ensemble des principes retenus illustrés par des écrans types et fonctionnels. Cette charte permettra d'assurer une cohérence de fond et de forme à l'ensemble de l'offre de contenus et services proposée sur le site et de faciliter son intégration au moment de l'installation de la solution technique. Un tutoriel à destination des différentes catégories d'utilisateurs devra être mis en place ainsi que des fiches de publication destinées aux rédacteurs.

L'agence fournira à ce titre toutes les données (textuelles, graphiques ou audiovisuelles) nécessaires à la mise au point de cette charte. Elles seront fournies sur support numérique et/ou analogique et/ou papier. Le prestataire devra, le cas échéant, procéder à l'acquisition numérique, à l'adaptation et à l'optimisation de ces données pour pouvoir les exploiter.

Article 1-4-2. Installation de la solution technique, intégration de la charte graphique et ergonomique, et soutien à la constitution du socle initial de contenus

Le prestataire doit procéder à l'ensemble des opérations requises pour installer les composants de la solution technique retenue dans l'environnement de test et de recette, puis sur le serveur de mise en production. Il doit paramétrer le système de gestion de contenus retenu (Joomla) et tous les modules associés permettant de couvrir le périmètre fonctionnel attendu. Il doit intégrer, le cas échéant, les développements spécifiques et les modules de services web tiers sollicités par l'agence.

Parallèlement, le prestataire est chargé d'intégrer l'ensemble des éléments validés, constitutifs de la charte éditoriale, graphique et ergonomique, au sein de la solution technique installée dans l'environnement de test et de recette, puis sur le serveur de mise en production.

Article 1-4-3. Formation et transfert de compétences

Pour accompagner Natureparif dans la conduite du changement et vers une autonomie complète dans la gestion de son site, le prestataire doit assurer des séances de formation fondées sur des cas pratiques et adaptées à trois profils d'utilisateurs impliqués dans le développement et l'animation du site :

- Les administrateurs (formation avancée) ;
- Les contributeurs éditoriaux ou rédacteurs (formation de base à la gestion des contenus) ;

- Les animateurs/instructeurs (formation de base à la gestion des interactions et à l’instruction des demandes des utilisateurs).

Un plan de formation, établissant le nombre de personnes concernées, le contenu, le lieu et les dates des différentes séances, sera défini en collaboration avec l’équipe projet dont l’acquis en termes de gestion de contenu est déjà avancé.

En appui du transfert de compétences, le prestataire doit fournir à Natureparif une série de documents en langue française au format numérique :

- L’ensemble des supports utilisés lors des séances de formation ;
- Un manuel complet d’utilisation des fonctionnalités de la solution déployée ;
- Un guide technique d’installation et de mise en production ;
- Un tutoriel à usage des structures adhérentes de Natureparif.

Article 1-4-4. Garantie, maintenance et assistance

La période de garantie exigée par Natureparif est d’une durée de douze mois. Elle démarre à compter de l’émission du procès-verbal de vérification qui valide et clôt la procédure de recette de la solution technique et de l’ensemble des composants permettant de couvrir le périmètre fonctionnel attendu.

La garantie porte sur tout vice, défaut de conception ou de fonctionnement normal, qu’ils soient visibles ou cachés. Le prestataire s’engage à effectuer le diagnostic, à remplacer, réparer ou modifier, tout élément défectueux.

Pendant la période de garantie, le prestataire s’engage à assurer la maintenance corrective (correction de défauts et résolution de bogues résiduels) de la solution fournie selon une procédure de prise en charge des anomalies (support d’assistance) distinguant les anomalies dites « non-bloquantes » des anomalies dites « bloquantes » :

- En cas d’anomalie « non-bloquante », le prestataire dispose d’un délai maximum de 4 jours ouvrables, à partir de la réception du signalement par Natureparif, pour résoudre l’anomalie et lui communiquer en retour un rapport détaillé sur la nature de l’anomalie rencontrée et les éléments correctifs mis en œuvre.
- En cas d’anomalie « bloquante », le prestataire s’engage à rétablir le service dans les meilleurs délais et dispose d’un délai maximum de 24 h, à partir de la réception du signalement par Natureparif, pour résoudre l’anomalie et lui communiquer en retour un rapport détaillé sur la nature de l’anomalie rencontrée et les éléments correctifs mis en œuvre.

Le signalement de toute anomalie (difficulté ou incident d’exploitation, dégradation des performances, constat de non-conformité de fonctionnement) s’effectue, au minimum, par téléphone (confirmé par courriel) ou par courriel entre le chef de projet de Natureparif et le support d’assistance mis en place par le prestataire. Il appartient à Natureparif seule de classer l’anomalie en bloquante ou non-bloquante.

A l’issue de la période de garantie, Natureparif souhaite pouvoir reconduire pour douze mois supplémentaires les prestations initiales de maintenance et d’assistance. Dans le cadre de cette « extension de garantie », la prestation de maintenance ne sera plus seulement « corrective » mais inclura une dimension dite « évolutive » qui permettra à Natureparif de

bénéficiaire de la montée en version du CMS et de commander des modifications ou ajouts fonctionnels (paramétrage et déploiement de nouveaux modules natifs, développements spécifiques, intégration de modules de service tiers).

Article 1-4-5. Acteurs et organisation

Du côté de Natureparif

La refonte du site internet est placée sous la responsabilité du comité éditorial représentatif des quelques 126 structures de l'agence. La coordination du projet est à la charge du pôle communication de l'agence qui en assure le suivi et veille au respect du calendrier envisagé. Guillaume Fillon, Webmestre (à temps partiel) et Antoine Lagneau assurent la coordination de la maîtrise d'ouvrage.

A titre informatif :

- Référent Chef de projet Internet et multimédia : Guillaume FILLON
- Référent Développement, Cartographie : Mustapha TAQARORT
- Référent Graphique : Ophélie ALLOITTEAU
- Référent Editorial : Antoine LAGNEAU

Du côté du prestataire

Le prestataire doit fournir un document formalisant la méthodologie qu'il souhaite mettre en place pour assurer la réalisation du projet. Il doit informer l'agence de la composition exacte de l'équipe mobilisée et désigner un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Agence pour rendre compte du respect du cahier des charges et de la qualité des réalisations.

Calendrier prévisionnel

Le prestataire doit proposer un planning détaillé de réalisation du projet en reprenant et en positionnant dans le temps les principaux jalons (et en les complétant, si nécessaire) décrits dans la partie - Déroulement des prestations, plan de contrôle et de recette - du présent cahier des charges.

Article 1-4-6. Déroulement des prestations

1) Phase de conception détaillée et de réalisation (4 semaines)

Pendant cette phase, le prestataire revisite conjointement avec Natureparif l'ensemble des attentes et besoins exprimés dans le cahier des charges et élabore le plan de travail pour la réalisation du site.

L'organisation des contenus, l'ergonomie de navigation, et la charte graphique font l'objet de plusieurs propositions et sont stabilisées au fil des validations successives de Natureparif. Un prototype fonctionnel permet de suivre l'avancement et d'évaluer la qualité/conformité des réalisations.

A l'issue de cette phase, le prestataire fournit le(s) livrable(s) suivant(s) :

- Définition des axes créatifs
- Déclinaison des axes validés par Natureparif : mise en espace sur gabarits de page
- Développement de l'univers graphique
- Validation des templates
- Création des gabarits de page
- Validation du storyboard

2) Phase de déploiement sur environnement de recette (6 semaines)

La solution technique est déployée sur notre environnement serveur de recette (serveur sd2635.sivit.org). La charte graphique et ergonomique est intégrée. Des contenus de démonstration sont publiés. Natureparif effectue des tests de vérification (bonne intégration de la charte, validation des fonctionnalités, etc.) et fait remonter toute anomalie constatée pour ajustement.

A l'issue de cette phase, le prestataire fournit le(s) livrable(s) suivant(s) :

- Configuration de la plate forme Open Source Joomla (1.8) selon l'arborescence fournie
- Découpage des templates et intégration HTML (CMS, accessibilité)
- Intégration et développements des modules spécifiques validés
- Intégration des fonctionnalités avancées
- Mise en place des contenus dans les pages à partir du site existant
- Document établissant la compatibilité du site avec les différents navigateurs requis
- Document établissant la validation du site avec les standards W3C
- Document établissant le niveau de conformité du site avec les normes d'accessibilité

3) Phase de formation et de transfert de compétences (3 semaines)

Le prestataire prend en charge le transfert et assure le déploiement du site sur environnement de production. Le socle initial de contenus prévu pour l'ouverture est publié. Les fonctionnalités obligatoires sont activées. Des tests sont effectués : ergonomie (panel d'utilisateurs), compatibilité des navigateurs, respect des standards W3C et des normes d'accessibilité, et performance (temps de réponse).

A l'issue de cette phase, le prestataire fournit le(s) livrable(s) suivant(s) :

- Un point sur la recette globale sur serveur de production
- Un point sur les tests de performance et les bugs rencontrés
- La mise en ligne sur le serveur d'hébergement

4) Phase de déploiement sur environnement de production (2 semaines)

Après ajustements et accord définitif de Natureparif, le procès-verbal de vérification de service régulier (VSR) peut être établi. Les personnes impliquées dans la gestion et l'animation du site sont progressivement formées en fonction du rôle qu'elles vont assurer.

- Un guide technique d'installation, de paramétrage et de mise en service ainsi que les tutoriels intégrés au site

- Un manuel complet d'utilisation des fonctionnalités de la solution déployée

Chaque phase devra être validée par Natureparif, conformément à ce qui a été demandé dans le présent document. En cas de non-validation par Natureparif, cette dernière se réserve le droit de ne pas poursuivre la phase suivante.

Article 1-5. Propriété et utilisation

Le titulaire du marché cède, aux garanties usuelles de droit, à Natureparif l'ensemble des droits d'exploitations du site internet (fichiers sources, fichiers informatiques, fichiers images, icônes, graphismes, etc.), à titre exclusif, permettant ainsi à Natureparif de les exploiter librement, à l'exception de fins commerciales.

Cette cession portera sur tous les éléments qui composeront le site internet.
Tout développement effectué par le prestataire devra être transmis à Natureparif.

La présente cession comprendra les droits de reproduction ainsi que les droits de représentation prévus aux articles L.122-1, L.122-2 et L.122-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Le droit de représentation permettra à Natureparif de communiquer l'ensemble des informations contenues sur le site internet au public par tout procédé.

Le droit de reproduction permettra à Natureparif de fixer matériellement les informations contenues sur le site internet, par tous procédés permettant de les communiquer au public d'une manière indirecte.

A ce titre, il pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des prestations réalisées dans le cadre du présent marché par son titulaire.

Cette cession est consentie pour la durée légale de protection du droit d'auteur et vaut pour le monde entier.

Le titulaire garantit Natureparif contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

La refonte du site internet n'étant pas destinée à faire l'objet d'une vente au public, la cession des droits est consentie en contrepartie d'une rémunération forfaitaire en application des dispositions de l'article L.131-4-1° du code de la propriété intellectuelle. Cette rémunération forfaitaire est intégrée dans le prix global et forfaitaire.

Article 2 - Organisation de la consultation

Article 2-1. Objet de la consultation

La consultation a pour objet la refonte du site internet de Natureparif afin de le rendre plus attractif et performant, davantage structuré en termes d'arborescence et présentant une

ergonomie renouvelée.

Lieu d'exécution : Paris

Le montant maximal prévu pour la réalisation de l'ensemble de la prestation est de **40 000 euros TTC**.

Article 2-2. Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du présent document ainsi que de ses annexes, **je m'ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2-3. Forme de la consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics et de l'article 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés dans l'ordonnance du 6 juin 2005.

Article 2-4. Conditions de participation

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle doit également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'attributaire produira les actes de délégation de paiement ou de caution de ses éventuels sous traitant.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Article 2-5. Contenu des candidatures et des offres

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces relatives à la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur **datée et signée** attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (DC2 ou forme libre);
- DC1 (lettre de candidature ou d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banque ou attestation d'assurance de responsabilité civile de l'entreprise.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services, références de prestations équivalentes réalisées au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- Indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables des prestations de même nature que celle du marché
- Certificats de qualification professionnelle ou équivalents

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

N.B. : L'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier à elle seule l'élimination du candidat. Les entreprises de création récente peuvent justifier de leur capacité technique, financière et professionnelle par d'autres moyens que ceux énumérés ci-dessus.

Pièces relatives à l'offre :

Pour les pièces relatives à l'offre, il est demandé de fournir l'ensemble des documents suivants :

1/ **Le présent document dûment complété, paraphé, daté et signé** conformément aux indications mentionnées.

2/ **Une décomposition du prix global et forfaitaire à dater et signer.** La décomposition du prix global et forfaitaire devra faire apparaître l'ensemble des éléments de la prestation pour chaque phase décrite dans le calendrier.

3/ **Une note méthodologique** comprenant le déroulement détaillé de chacune des étapes de la mission, précisant le calendrier de la réalisation des prestations réparties selon les quatre phases décrites ci-avant, le nombre de jours d'interventions prévu, la réactivité des intervenants, les intervenants affectés, et le nombre de réunions correspondants. Une présentation détaillée des ressources humaines mises à disposition par le prestataire pour la réalisation de la mission.

Ce document comprendra notamment :

- Le calendrier des prestations, qui ne saura excéder au total 17 semaines ;
- Le descriptif de l'ensemble des éléments de la prestation pour chaque phase décrite dans le calendrier, tel que par exemple, la direction de projet, le développement graphique, le chef de projet Web, le développement PHP/MYSQL (intégréateur, flasheur), le

nombre d'heures attribuées à chaque poste budgétaire ;

- La présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet ;
- Le temps affecté à la mission pour chaque intervenant ;
- Le CV des intervenants (expérience professionnelle affectée à la mission) ;
- Des références de créations antérieures (en particulier dans le domaine de la biodiversité, de l'environnement...).

Article 2-6. Analyse des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1-Capacités techniques et financières
- 2-Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Valeur technique	50
2- Prix des prestations	30
3- Qualité des intervenants et des références	20

Valeur technique de l'offre

La valeur technique de l'offre (50% de la note finale) sera analysée à partir de trois sous-critères, de la manière suivante, et conformément aux annexes :

- Sous-critère 1 : L'appréciation technique des caractéristiques des prestations demandées (30% de la note sur la valeur technique)
- Sous-critère 2 : L'impérative prise en compte de l'existant, en matière de bases de données, de contenus et de développements déjà réalisés (50 % de la note sur la valeur technique)
- Sous-critère 3 : La capacité du prestataire à apporter des outils pédagogiques : tutoriels, documents explicatifs, formulaires d'édition (20 % de la note sur la valeur technique)

Prix des prestations

Le prix des prestations (30% de la note finale) sera analysé à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire.

Les offres financières seront évaluées selon la méthode de notation suivante :

$$N = 30 \times (Po/P)$$

N est la note après application de la formule,

Po est le prix de l'offre la moins disante,

P est le prix de l'offre analysée.

Qualité des intervenants et des références

La qualité des intervenants et des références (20 % de la note finale) sera analysée à partir de la note méthodologique.

Une bonne connaissance des problématiques liées à la protection de la nature et de la biodiversité, ainsi qu'une expérience certaine dans la réalisation de sites internet constitueront des atouts majeurs pour le candidat.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévues aux articles 18-I et 18-II du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code de marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. De même, les offres qui apportent une réponse sans rapport avec les besoins du pouvoir adjudicateur, ne répondant pas aux exigences du présent règlement ou contraire à la législation en vigueur seront éliminées.

Article 2-7. Négociations

Les offres non conformes au sens de l'article 24 du Décret sont éliminées.

NATUREPARIF pourra engager des négociations avec les candidats admis à négocier.

Le nombre de candidats ne peut être inférieur à 3, sauf si le nombre des candidats n'est pas suffisant.

Le nombre maximal de candidats admis à négocier est de 5.

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères d'analyse des offres indiqués ci-

dessus.

La négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux. Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.

Article 3 - Condition d'envoi ou de remise des plis

Article 3-1. Transmission sous support papier

Offre pour : REFONTE DU SITE INTERNET DE NATUREPARIF

Ne pas ouvrir

Le pli devra être remis contre récépissé du lundi au vendredi, sauf fermeture exceptionnelle de NATUREPARIF, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

NATUREPARIF
84, rue de Grenelle
75007 PARIS

Le pli devra être transmis en pli recommandé avec avis de réception postal ou par équivalent. Il pourra également être remis par porteur.

Les plis doivent être reçus avant la date et l'heure figurant en page de couverture du présent règlement.

Les plis qui seraient déposés ou dont l'avis de réception serait délivré après cette date et cette heure ou remis sous plis non cachetés ne seront pas retenus et renvoyés à leur auteur.

Les envois sont acheminés aux frais et sous la responsabilité des candidats.

Les communications par courrier électronique ne seront pas autorisées et pas prises en compte.

Aucune offre régulièrement expédiée ou déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée. Toute offre admise reste la propriété de la personne publique.

Article 2-2. Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

Article 2-3. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire pour élaborer leur offre, les candidats formulent obligatoirement leur demande par écrit, au plus tard 15 jours avant le délai de remise des offres, à l'adresse suivante :

Monsieur Guillaume FILLON
84, rue de Grenelle
75 007 PARIS
Tel : 01 75 77 79 05
Fax : 01 75 77 79 01
Mail : guillaume.fillon@natureparif.fr

Une réponse sera communiquée à l'ensemble des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Article 4 - Engagements des parties

Article 4-1. Prix

Phasage de la mission	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Phase 1 – Phase de conception détaillée et de réalisation
Phase 2 – Phase de déploiement sur environnement de recette
Phase 3 – Phase de formation et de transfert de compétences
Phase 4 – Phase de déploiement sur environnement de production
Montant total du marché
Soit en toutes lettres.....			

Article 4-2. Délais d'exécution

L'agence Natureparif a établi un calendrier prévisionnel indicatif qui se décline comme suit :

- première phase : quatre semaines
- deuxième phase : six semaines
- troisième phase : trois semaines
- quatrième phase : deux semaines

Le candidat s'engage à réaliser les prestations dans les délais stipulés dans sa note méthodologique sans pouvoir excéder 17 semaines.

La mise en ligne est prévue pour le **16 avril 2012**. La date prévisionnelle de commencement de la prestation est prévue début janvier 2012.

Article 4-3. Modalités de financement

Les modalités de versement de la prestation se feront de la manière suivante :

- 20% du montant total à la notification ;
- 40% du montant total à la fin de la phase 2 ;
- Solde à la fin de la mission (40% du montant total).

En cas de non validation de la phase suivante, le marché est réputé résilié. Aucun droit à la poursuite du contrat ni au règlement des phases suivantes ne peut être revendiqué par le prestataire.

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées, par chèque bancaire, dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 4-4. Inexécution du marché

Dans le cas où le titulaire n'exécuterait pas les prestations dans les délais prévus (sauf cas de force majeure ou responsabilité de Natureparif), Natureparif se réserve le droit, après s'être informé auprès du titulaire des raisons des retards, d'appliquer, par jour de retard et avec mise en demeure préalable, des pénalités calculées suivant la formule suivante :

$P = V \times R / 100$, dans laquelle ;

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours de retard.

Cette pénalité s'applique au montant des prestations exécutées avec retard au regard du calendrier de réalisation éventuellement actualisé.

En cas d'inexécution de plus d'un mois par rapport au calendrier fixé dans la note méthodologique, non constitutive d'un cas de force majeure, l'Agence pourra mettre en demeure le prestataire de s'exécuter.

A défaut d'exécution totale dans le délai fixé par la mise en demeure, l'Agence pourra résilier de plein droit le contrat.

Article 4-5. Litiges

Tout litige concernant la conclusion et l'exécution du présent marché ressort de la compétence du tribunal de grande instance de Paris.

Engagement du candidat

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

Acceptation de l'offre par Natureparif

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

A

Le.....

**Signature du représentant
de Natureparif dûment habilité**

**Liliane PAYS
Présidente de Natureparif**